



**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 22-921**

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, Me Sylvie Lepage, greffière à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, que:

- 1- Lors de la séance ordinaire du 7 février 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 22-921 intitulé « modifiant le règlement 04-624 sur les dérogations mineures concernant les règles applicables dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières en concordance au projet de loi 67 du Gouvernement du Québec et autres dispositions administratives ».

Le but du présent règlement est d'assurer la concordance du règlement 04-624 sur les dérogations mineures de la ville au projet de Loi 67 du Gouvernement du Québec qui a été sanctionné le 25 mars 2021 et vise notamment à rendre inadmissibles les demandes de dérogations mineures réalisées notamment dans la rive et le littoral et pour toutes autres normes relatives à la protection de l'environnement.

- 2- Ce règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 13 mars 2023.

Me Sylvie Lepage, OMA
Greffière